



Ville de Durbuy

Basse Cour 13
B-6940 Barvaux s/O.
086/219.811
Fax travaux: 086/219.891
www.durbuy.be

Durbuy le, 17 février 2023

Maître MATHIEU Frédéric
Rue Léopold Crépin , 1/A

6997 Erezee

N/réf. : 2023/RN/0099

Agent traitant

Objet : Renseignements notariaux.

Chainrue, 94 cave C7/P 10 à 6940 Durbuy

Vos réf. : 1003014/SD

Maître,

Veillez trouver, ci-joint, suite à votre demande dont référence ci-dessus.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

Le Directeur général,


Olivier BRISBOIS



Le Bourgmestre,


Philippe BONTEMPS

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III B

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 17/02/2023 relative à un bien sis à 6940 Durbuy, Chainrue, 94 cave C7/P 10, sur une parcelle cadastrée division 2, section B numéro 1562Y3 et appartenant à (aux) propriétaire(s) suivant(s)

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV. 99 du CoDT et du Patrimoine :

Le bien en cause :

Considérant que le bien est situé en **zone d'habitat** au plan de secteur de Marche-La Roche adopté par Exécutif Régional Wallon du 26/03/1987 , et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;

- un permis délivré le 6/11/2002 à Progressimmo SPRL, et qui a pour objet la construction d'un immeuble à appartements, et dont les références sont : 2002/076 (parcelle B n° 1562 t³ – v²), Chainrue 94 - 6940 Barvaux S/O) - Demandeur à l'époque : Progressimmo SPRL

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Le bien n'est pas en zone d'épuration individuelle. Le bien est en zone égouttable. Le bien est en zone égouttée.(> 2000)

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux.

Tous les renseignements complémentaires se retrouvent sur la fiche des contraintes ci-jointe.

Remarques

- En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
- Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires. Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et respecter le délai , il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'art. 150 bis § 1-7 relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E, rue Saintraint 14 à 5000 Namur et avec Interlux, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.

Par le Collège,

Le Directeur général,


Olivier BRISBOIS

Le Bourgmestre,


Philippe BONTEMPS

Durbuy le, 17 février 2023



Ville de Durbuy

Basse Cour 13
B-6940 Barvaux s/O.
086/219.811
Fax travaux: 086/219.891
www.durbuy.be

**REDEVANCE SUR LES RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS URBANISTIQUES.**

La délivrance de renseignements administratifs urbanistiques est soumise à une redevance de 24,80 €/heure avec un forfait minimum de 50 €. (Règlement du Conseil Communal du 1^{er} octobre 2018 approuvé par le Ministère des Pouvoirs locaux le 20-12-2018.

Vous êtes invité à en virer le montant sur le compte de la Ville de Durbuy, dans les **quinze jours** à dater de la réception des renseignements administratifs urbanistiques sollicités.

Le virement pour un montant de **50,00 €.-** mentionnera les références suivantes :

PB n° 2023/RN/0099.

Code IBAN : BE72091000503116.

Code BIC : GKCCBEBB

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Olivier BRISBOIS

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS



Mis en st le 23/03